

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA JUSTICE

CABINET DU SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU
MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES
SCEAUX CHARGE DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work –Fatherland

MINISTRY OF JUSTICE

OFFICE OF THE SECRETARY OF STATE TO THE
MINISTER OF JUSTICE, KEEPER OF THE SEALS
IN CHARGE OF PENITENTIARY
ADMINISTRATION

DEPARTMENT OF PENITENTIARY
ADMINISTRATION

**REPONSES AUX QUESTIONS ORALES FORMULEES PAR L'HONORABLE
PANGMASHI ROLAND FUE A L'ADRESSE DE MONSIEUR LE MINISTRE
D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX.**

**Très Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée
Nationale,**

Honorables Députés de la Représentation Nationale,

Je remercie l'**Honorable PANGMASHI ROLAND FUE** pour la question qu'il a bien voulu me poser sur l'Administration Pénitentiaire. Ceci témoigne l'intérêt que lui et la Chambre entière portent sur le fonctionnement d'un des Services les moins connus et relevant du Ministère de la Justice.

Je voudrais tout d'abord rappeler que le Président de la République a rattaché l'Administration Pénitentiaire au Ministère de la Justice en 2004 et qu'il a nommé un Secrétaire d'Etat tout spécialement chargé de suivre cette importante administration.

Maintenant, compte tenu de la nature de la question posée et qui englobe plusieurs aspects du fonctionnement de l'Administration pénitentiaire, je vais répondre point par point.

1/ Sur le nombre de Prisons.

Au plan structurel comme le prévoit le décret n°92/052 du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire, nous avons une Prison Centrale par Région, une Prison Principale par Département et une Prison Secondaire par Arrondissement.

Pour le moment, 79 prisons seulement sont fonctionnelles dont :

- 10 Prisons Centrales ;
- 50 Prisons Principales ;
- 19 Prisons Secondaires.

Quant à la nature de leurs activités, les Prisons sont classées en cinq catégories :

- Les prisons d'orientation ou de sélection ;
- les centres de relégation ;
- les prisons de production ;
- les prisons écoles ;
- les prisons spéciales.

2/ Sur les Prisons de production.

Concernant les Prisons de production, il convient de souligner que les activités de production sont menées dans un certain nombre de prisons. Notamment à Buea Upper Farms (élevage avicole et porcin) ; Bafoussam (élevage avicole et porcin) ; Kumbo (élevage porcin et piscicole) ; Monatélé (élevage avicole) ; Bamenda (élevage porcin) ; Bertoua (menuiserie bois et chaudronnerie) ; et Ngaoundéré (élevage piscicole).

La prison de Buea Upper Farms qui était un modèle en matière de production avec ses fermes avicole, porcine et bovine ainsi que ses vastes plantations de tomate, légumes, banane plantain..., a connu beaucoup de difficultés qui ont eu un impact négatif sur ses activités (obsolescence des structures et infrastructures, déficit en personnel technique spécialisé).

A l'heure actuelle, la prison de Buea Upper Farms est en cours de réhabilitation afin de relancer toutes ces activités.

De manière générale, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de modernisation de l'Administration Pénitentiaire, mon département ministériel a retenu deux actions importantes à savoir :

- la préparation à la réinsertion sociale des détenus ; et
- la production pénitentiaire à travers la valorisation du potentiel humain en détention.

Pour organiser la production en milieu carcéral et avoir de véritables Prisons de production, il était nécessaire dans un premier temps de bien cerner les conditions de l'activité de production.

L'une des pistes qui nous a semblé la mieux adaptée en milieu pénitentiaire est la mise en place d'une Régie Nationale des services pénitentiaires.

J'ai prescrit à cet effet une étude à mes services compétents avec pour finalité de doter certaines prisons d'une structure susceptible de prendre en charge, de manière autonome, les problèmes de Génie Civil et ceux relatifs à la production des biens et services par les détenus eux-mêmes.

Par ailleurs, pour un meilleur encadrement des détenus dans les domaines tels que l'élevage, l'agriculture et l'artisanat, le Ministère de la Justice a procédé au recrutement des Ingénieurs, des Médecins Vétérinaires et des Techniciens dans les domaines susvisés.

3/ Sur les domaines pénitentiaires.

Depuis quelques années, le Ministère de la Justice a entrepris de sécuriser tous les domaines des prisons en étroite collaboration avec les services compétents du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

Cette activité qui a un coût, va prendre un certain temps et permettra, à terme, d'éviter l'envahissement desdits domaines par des particuliers.

Je relève cependant que le domaine pénitentiaire n'apparaît pas comme une priorité pour les populations.

Nous connaissons le cas de la nouvelle Prison de DOUALA-NGOMA dans le Littoral où, malgré les indemnisations, certaines populations ne veulent pas quitter les lieux tandis que d'autres viennent s'y installer, provoquant ainsi des retards à l'avancement des travaux.

Je cite également un cas dans la région du Centre où les populations se sont opposées à la mise à disposition du Ministère en charge de l'Administration Pénitentiaire d'un terrain. Ce qui a conduit l'Administration à rapporter la décision de mise à disposition dudit terrain.

Je relève en outre que les domaines pénitentiaires ne paraissent pas non plus comme une priorité pour les élus de la Nation qui préfèrent, à juste titre d'ailleurs, les écoles, les hôpitaux et d'autres infrastructures sociales, plus utiles à la visibilité de leurs activités politiques.

4/ De la ration pénale.

L'Etat a alloué une dotation globale de 3.070.000.000 de francs CFA en 2017 aux 79 prisons fonctionnelles pour nourrir les 30.000 détenus qu'elles abritent.

En faisant les calculs, vous constatez, Honorables Députés, que ce qui revient à un détenu pour son alimentation journalière est largement en dessous de la somme de 500 francs que le Ministère de la Justice souhaite atteindre.

5/ Des moyens de travail mis à la disposition des Régisseurs des Prisons.

- **Des moyens humains.**

Pour pallier l'insuffisance numérique des personnels pénitentiaires, le Ministère de la Justice, sur autorisation du Président de la République, organise des recrutements depuis plusieurs années au sein de l'Administration Pénitentiaire.

C'est ainsi que de 2013 à 2016, 1.405 personnels, tous grades confondus, ont été recrutés par voie de concours directs.

Pour l'année 2017 qui est la dernière année concernée par cette autorisation, un recrutement de 305 personnels vient d'être lancé.

- **Des moyens matériels.**

Dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité, le Président de la République a également autorisé récemment l'achat des véhicules au profit de certains établissements pénitentiaires. L'ambition affichée étant de doter toutes les prisons en matériel roulant.

Les besoins sont importants et ne seront couverts que progressivement.

- **De la motivation du personnel pénitentiaire.**

Compte tenu de la spécificité et de la complexité de la tâche dévolue aux personnels pénitentiaires, le Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire a prévu la prime de risque qui est allouée mensuellement à chaque personnel et incluse dans son salaire.

J'ajoute que d'autres primes sont versées dans les mêmes conditions aux personnels pénitentiaires, notamment la prime de sujétion, la prime de représentation, la prime d'entretien de tenue, la prime d'entretien véhicule, etc.

6/ De l'instruction en milieu carcéral.

Il est difficile de faire fonctionner de manière classique des écoles dans les Prisons.

Cependant dans le cadre de la préparation à la réinsertion sociale, des cours d'alphabétisation et de mise à niveau sont organisés en faveur des mineurs et de certains adultes qui souhaitent, étant en prison, se présenter aux examens officiels.

C'est ainsi que pour l'année scolaire 2015/2016, 487 détenus ont suivi des cours d'alphabétisation et de remise à niveau.

Pour ceux qui ont présenté des examens officiels, les résultats encourageants ci-après ont été obtenus :

- à la Prison Centrale de Buea, 01 détenu a été admis au GCE Advanced Level;
- à la Prison Centrale de Yaoundé, 05 détenus ont été admis au CEP, 02 détenus au BEPC et 01 détenu au Baccalauréat;
- à la Prison Centrale de Bamenda, 03 détenus ont été admis au First School Leaving Certificate (FSLC).

Je voudrais, pour terminer, sur ce sujet, faire observer que l'instruction en milieu carcéral pose un autre problème pour certains enfants qui, étant en liberté, n'arrivent pas à se scolariser.

Il ne faudrait pas qu'on leur donne l'occasion de penser que pour être scolarisé à bon compte, il faut commettre une infraction et être incarcéré dans une prison, alors que restant en liberté, ils n'ont pas toujours l'opportunité de l'être.

Espérant avoir répondu aux préoccupations de **l'Honorable PANGMASHI ROLANDFUE**,

Je vous remercie pour votre bienveillante attention./-